

FCP de droit français

VALBOA DÉVELOPPEMENT

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

Société de Gestion : LBO FRANCE GESTION
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Forvis Mazars

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	6
4. Certification du Commissaire aux Comptes	16
5. Comptes de l'exercice	22
6. Annexe(s)	50
Caractéristiques de l'OPC	51
Information SFDR	66

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Depuis le 30 août 2025, la société de gestion du fonds est LBO France Gestion, en remplacement de Twenty First Capital.

Le fonds a par ailleurs été requalifié en OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE et ne bénéficie plus de la labellisation ISR.

Synthèse de la Performance et Stratégie

L'année 2025 se clôture sur une performance solide de **18% pour la part I1 (17,8% pour la part I2 et 16,6% pour la part R)**, surpassant le CAC Mid&Small (+17,3%) et le CAC 40 (+14,3%). Après un début d'année marqué par un retrait relatif dû à l'absence de certains secteurs (énergie, équipementiers auto), le fonds a profité d'un fort rebond des valeurs moyennes à partir du printemps. La stratégie a reposé sur une approche de type "Private Equity", privilégiant des sociétés aux bilans sains capables de réaliser des acquisitions relatives (*bolt-ons*) dans un contexte de moindre concurrence des fonds de non-coté.

Un facteur déterminant du premier semestre a été la **dépréciation de près de 10% du dollar contre l'euro**. Ce mouvement, couplé à une hausse de la prime de risque sur les actifs américains, a pénalisé la performance relative en euros des actifs exposés au billet vert. À l'inverse, l'Europe a bénéficié d'un statut de "refuge" grâce à l'apaisement des tensions en Ukraine et à des politiques budgétaires plus accommodantes, notamment en Allemagne.

Dynamiques du Portefeuille et Mouvements Clés

Secteur de la Défense : Contributeur majeur tout au long de l'année via **Exail Technologies** et **Exosens**. Malgré des prises de bénéfices tactiques lors de l'intensification des négociations de paix en Ukraine, le fonds reste convaincu par le cycle long d'équipement militaire.

Services Numériques (ESN) : Après une période de défiance liée à l'IA, le secteur a connu une inflexion positive en fin d'année. Le fonds a renforcé ses positions sur **Sopra Steria**, **Wavestone** et **Alten**, jugeant leur valorisation attractive face à un retour de la croissance organique.

Arbitrages marquants :

Entrées : Virbac (santé animale) et Wavestone pour leur visibilité et leur capacité de consolidation.

Sorties : Cession de **Guerbet** suite à une déception sur la gouvernance et la rentabilité, et d'**Imerys** en raison d'un levier opérationnel qui tardait à se matérialiser.

Allègements sur **Bic** (fragilité du consommateur américain)

Engagement Actionnarial et Gouvernance

Le fonds a maintenu une approche d'investisseur actif, engageant des dialogues directs avec les directions de **Trigano** (communication financière), **Guerbet** (anticipation réglementaire) et **Quadiant** (stratégie de retournement). Ces interventions visent à sensibiliser les managements et les boards sur des sujets pouvant relever de la communication financière, de la gouvernance ou de l'allocation du capital afin d'accélérer la création de valeur à long terme.

Perspectives et Valorisation

Le potentiel de revalorisation du portefeuille reste significatif, estimé à **+33%**. La gestion continue de privilégier des sociétés aux bilans sains et aux flux de trésorerie prévisibles, tout en restant prudente face à l'instabilité politique française et aux incertitudes tarifaires de l'administration américaine.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Lyxor Smart Cash - UCITS ETF C-EUR	3 332 263,64	2 509 526,16
EXAIL TECHNOLOGIES	183 335,52	2 313 005,24
FRAN TREA BILL BTF ZCP 17-06-26	2 016 175,00	
IMERYS SA	56 138,94	1 371 641,17
ALTEN SA	1 331 027,70	
QUADIENT SA	1 074 097,15	
WAVESTONE	1 057 354,13	
SOCIETE BIC SA		1 044 648,62
CANAL+SA	965 271,22	
VIRBAC SA	902 850,57	

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

La Société de Gestion a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de ses OPC et fonds d'investissement sous gestion.

Une évaluation multicritère est réalisée périodiquement (*a minima* semestriellement) par la Société de Gestion.

Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le corporate access, c'est-à-dire capacité de l'intermédiaire à organiser et faciliter l'accès des équipes de gestion aux dirigeants des sociétés cotées.
Il contribue à la qualité de l'analyse financière et à l'aide à la décision d'investissement.
- La qualité d'exécution évaluée par la table de négociation selon les critères suivants :
 - La qualité technique
 - Le niveau des frais d'exécution & TCA
 - La qualité de l'équipe de vente et des moyens mis à disposition
 - La qualité du back-office : rapidité de l'envoi des confirmations par l'intermédiaire, exhaustivité et exactitude des informations figurant sur les confirmations (code ISIN, devise du règlement, frais de courtage, Taxe sur les transactions Financières...), disponibilité.
- La qualité d'accès au marché primaire, c'est-à-dire la capacité de l'intermédiaire à permettre la participation aux opérations d'émission de titres (IPO, augmentations de capital, placements)
- La qualité de la recherche, de l'équipe de vente et des moyens mis à disposition

Semestriellement, un compte rendu sur les frais d'intermédiation est présenté en Comité des Risques Public Equity.

Conformément à la réglementation, lorsque les frais d'intermédiation ont représenté pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500 000€, la société de gestion doit élaborer un « compte rendu relatif aux frais d'intermédiation ».

Ce document précise les conditions dans lesquelles LBO France a eu recours, pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, ainsi que la clé de répartition constatée entre :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission et au service d'exécution d'ordres ;
- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Cette clé de répartition, formulée en pourcentage, est fondée sur une méthode établie selon des critères pertinents et objectifs.

Le document « compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » précise, le cas échéant, le pourcentage constaté pour l'exercice précédent, par rapport à l'ensemble des frais d'intermédiation, des frais relatifs aux services d'aide à la décision d'ordres.

Il rend compte également des mesures mises en œuvre pour prévenir ou traiter les conflits d'intérêts éventuels dans le choix des prestataires.

Ce document est disponible sur le site de la société de gestion de portefeuille.

La Société de Gestion peut recourir à des accords de commission partagée aux termes desquels le prestataire de services d'investissement qui fournit le service d'exécution d'ordres (broker) reverse la partie des frais d'intermédiation qu'il facture, au titre des services d'aide à la décision d'investissement, à un tiers prestataire de ces services. L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Il est précisé que la Société de Gestion ne recourt à aucun intermédiaire "courtier" intragroupe.

Il est par ailleurs rappelé que la stratégie d'investissement n'impliquera, en aucune manière, le recours à des produits dérivés listés ou négociés de gré à gré ou encore à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

POLITIQUE DE VOTE

La Société de Gestion agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de Parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le FONDS conformément à la politique d'engagement actionnarial de la Société de Gestion élaborée et publiée conformément à l'article L.533-22 du Code monétaire et financier et disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

La Société de Gestion exerce l'intégralité des droits de vote attachés aux titres compris dans le FONDS et en conséquence (a) formule toutes propositions, émet tous votes, donne ou refuse tous quitus ou approbations concernant les sociétés dont les titres sont compris dans le FONDS et (b) représente le FONDS dans tous les actes concernant l'exercice des droits de vote et notamment dans toutes assemblées constitutives ordinaires, extraordinaires ou spéciales d'actionnaires des sociétés dont les titres sont compris dans le FONDS.

Afin de garantir que les droits de votes attachés aux titres compris dans le FONDS sont exercés dans l'intérêt exclusif des porteurs de Parts, LBO FRANCE GESTION prendra toutes les mesures nécessaires afin de prévenir, détecter et gérer les conflits d'intérêt pouvant résulter de l'exercice par elle des droits de votes attachés aux titres compris dans le FONDS, notamment lorsque les droits de vote sont relatifs (a) à une entité liée à LBO FRANCE GESTION ou (b) à une entité déjà présente dans le portefeuille d'autres fonds dont LBO FRANCE GESTION assure la gestion.

LBO FRANCE GESTION tiendra en permanence à disposition de la Société de Gestion la justification de toutes les actions et décisions prises dans le cadre de l'exercice des droits de votes attachés aux titres compris dans le FONDS. LBO FRANCE GESTION communiquera annuellement à la Société de Gestion sur demande de cette dernière l'ensemble des éléments relatifs à l'exercice des droits de vote attachés aux titres compris dans le FONDS nécessaires à la préparation du compte rendu prévu à l'article L.533-22 du Code monétaire et financier.

INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITE DU GROUPE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Le processus de sélection des titres comprend en premier lieu un filtrage négatif consistant notamment à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière, les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique, au tabac, ainsi que les sociétés qui portent significativement atteinte à l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), conformément à la politique d'exclusion de LBO France Gestion disponible sur son site Internet. Ce filtrage négatif participe à l'atténuation du risque de durabilité.

Dans un second temps, une analyse préalable à l'investissement prend en compte en suivant une grille d'analyse propriétaire les performances ESG. Cette analyse s'appuie sur des informations publiées par les émetteurs et, selon leur disponibilité, sur des évaluations de la performance ESG des émetteurs par une tierce partie. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, leur poids dans la décision finale n'étant pas défini en amont.

LBO FRANCE GESTION identifiera ensuite les problématiques financières, opérationnelles et extra-financières des entreprises en portefeuille qui pourront faire l'objet d'actions d'engagement et de dialogue traçables. Ces actions permettent de maximiser le potentiel d'appréciation en bourse additionnel lié à cet engagement en accompagnant la dynamique financière ou extra-financière des entreprises. Dans cette étape, la démarche d'engagement auprès d'un émetteur en portefeuille consiste à le sensibiliser pour améliorer un indicateur financier ou extra-financier.

Les critères ESG suivis dans le cadre de la politique d'engagement actionnarial seront notamment :

- critères Environnement : Intensité d'émissions de gaz à effet de serre
- critères Sociaux : parité au sein de l'entreprise
- critères Gouvernance : indépendance des organes de gouvernance

LBO FRANCE GESTION assurera une revue régulière de la performance ESG des actifs du FONDS, selon sa méthodologie d'analyse propriétaire. LBO France GESTION s'appuiera sur des informations publiées par les émetteurs, sur des informations du domaine public en ce qui concerne les controverses ESG et, selon leur disponibilité, sur des évaluations de la performance ESG des actifs réalisées par des tierces parties.

Le FONDS promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans la politique ESG de la société de gestion disponible sur le site internet www.lbofrance.com.

Les critères ESG contribuent à la prise de décision d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décisions. Au sens de la position-recommandation AMF DOC-2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le FONDS est fondée sur une approche non significativement engageante dans la stratégie d'investissement.

Le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020, sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (Taxonomie), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations ESG et relatives au développement durable. Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation, dans le domaine ESG qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long ou court terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. La prise en compte des risques de durabilité est complexe et peut présenter des inexactitudes matérielles. La Société de Gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs. Le FONDS promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Des risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement et via les politiques d'exclusions, la politique d'engagement et les contrôles ESG mis en place. Les sources de données utilisées sont diverses et proviennent d'acteurs référents sur les enjeux ESG, sans que cette liste soit fixe. Elles pourront être complétées, modifiées, ou mises à jour par la Société de Gestion. Les données extra-financières proviennent d'acteurs référents sur les enjeux ESG. La Société de Gestion se réserve le droit d'évaluer les données des émetteurs qui ne seraient pas couverts par les données à sa disposition ou de modifier celles qui ne lui paraîtraient pas adéquates. La prise en compte des données extra-financières est complexe et peut être basée sur des informations difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Des précisions aux éléments ci-dessus sont accessibles sur le site internet de la société de gestion www.tlbofrance.com.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

TRAITEMENT DES ACTIFS NON LIQUIDES

Néant

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, l'OPC est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Afin de gérer le risque de liquidité, la Société de Gestion assure un suivi de la liquidité du portefeuille, évaluée selon les conditions de marché courante relatives aux actifs détenus par le FONDS, et un suivi de la capacité du FONDS à faire face à des demandes de rachats élevées dans des conditions de marché courantes ou exceptionnelles (simulations de crise de liquidité).

PROCÉDURE DE BEST SÉLECTION / BEST EXÉCUTION

Introduction

- **Objet et périmètre de la procédure**

L'objectif de la procédure de meilleure exécution et de meilleure sélection est d'expliquer les mesures prises par LBO France aux fins de se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts des OPC qu'elle gère lorsqu'elle transmet pour exécution auprès d'autres entités des ordres résultant de ses décisions de négocier des instruments financiers.

LBO France traite sur des titres cotés et des dérivés listés. Elle met en œuvre dans ce cadre uniquement une politique de sélection des établissements financiers, « brokers » ou « autres intermédiaires » auxquels les ordres des OPC sont confiés pour exécution sur les marchés français et étrangers. LBO France suit une procédure d'évaluation des intermédiaires pour s'assurer de la Best Selection.

Les ordres sont transmis par LBO France à une table de négociation (Greenwich), basée en Suisse. La Best Execution est déléguée à Greenwich qui se charge d'un reporting mensuel de cette politique de Best Execution.

LBO France sélectionne elle-même les brokers pouvant être utilisés par la plateforme dans le cadre du traitement des ordres.

La politique mise en place à s'assurer de l'obtention du meilleur résultat possible pour ses clients compte tenu de la qualité des prestations fournies par les intermédiaires financiers et contreparties :

- Capacité de négociation,
- Qualité d'exécution,
- Réactivité
- Qualité de traitement Middle/Back Office.

Entrée en relation avec un nouvel intermédiaire

- **Entrée en relation**

La demande est formalisée par le Gérant, par mail auprès des membres du Comité Broker, qui se réunit une fois / an. Le gérant doit, dans tous les cas, expliciter l'intérêt de cette nouvelle relation.

Les membres du Comité « broker » autorisent ou pas, par mail ou via le CR du Comité « Broker », le principe d'une entrée en relation avec un nouvel intermédiaire financier.

Le RCCI est en copie de ces échanges.

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés par les membres du Comité Broker sur la base des critères suivants :

- Critère de prix, coût total de transaction, comprenant le prix de l'instrument financier augmenté des différents coûts liés à l'exécution de l'ordre, y compris les commissions, les frais propres au lieu d'exécution. Il est à noter que ce coût d'exécution de transaction n'est pas forcément déterminant ; sur des valeurs peu liquides en effet, la capacité de l'intermédiaire à trouver des blocs de titres peut ainsi être privilégiée par rapport aux coûts de transaction.
 - Qualité d'exécution des ordres (rapidité, probabilité d'exécution).
 - Qualité du back office.
 - Toutefois, lorsque l'ordre passé auprès d'un intermédiaire financier est exécuté au profit d'une clientèle non professionnelle la sélection de l'intermédiaire financier doit s'effectuer nécessairement sur la base du meilleur coût total de l'opération, critère principal et suffisant pour caractériser l'obtention du meilleur résultat final.
 - Notoriété et solidité financière.
 - Qualité de la recherche en investissement et l'analyse financière, qualité de la recherche fondamentale, spécialisations sectorielles et géographiques, et disponibilités des analystes.
 - Fréquence et qualité des réunions d'analystes et de sociétés.
 - La qualité et l'implication de l'équipe de vente.
 - La qualité des moyens mis à disposition, permettant à LBO France de satisfaire à ses obligations légales et réglementaires en matière d'exécution d'ordre (piste d'audit, capacité de l'intermédiaire à restituer les preuves de la « meilleure exécution »).
- **Documents nécessaires à l'entrée en relation**

Une fois accepté, le gérant formalise auprès de l'intermédiaire la demande des documents nécessaires à l'« Onboarding ». La liste des documents est revue régulièrement par le RCCI et les documents collectés sur les intermédiaires financiers sont mis à jour régulièrement.

A ce jour :

- Statut
 - Kbis de moins de 3 mois (ou équivalent si étranger)
 - Organigramme actionnarial
 - Agrément du régulateur.
 - LEI
 - Personnes autorisées à traiter
 - Personnes autorisées à engager la société
 - Politique LCB FT ou Wolfsberg
 - Politique de conflit d'intérêt
 - Politique de Best Exécution
 - Convention et tarification
 - Contacts Middle Office
 - La liste des plateformes utilisées ou « venues »
- **Circuit de validation**

Les documents sont transmis au RCCI, qui les revoit et les valide (ou effectue une demande complémentaire le cas échéant), puis informe le Gérant pour mise en place opérationnelle avec la table de négociation. La table de négociation confirme l'intégration du broker dans la liste des brokers autorisés par la table.

Le Middle Office INFIN informe par mail les gérants et RCCI de la bonne réalisation de la mise en place. Les gérants sont alors autorisés à traiter.

Evaluation des intermédiaires

- **Évaluation des intermédiaires**

Cette partie a pour vocation de préciser les modalités d'évaluation des intermédiaires financiers dans le cadre de la politique de la meilleure sélection des brokers et de la meilleure exécution des ordres, afin de répondre à l'obligation de LBO France d'agir au mieux les intérêts de ses clients.

L'évaluation en vigueur est fondée sur un ensemble de critères objectifs, répertoriés par type d'instruments et par catégorie de critères, afin de classer les intermédiaires concernés.

Dans le cadre de l'exécution des ordres qui leur sont confiés, les intermédiaires financiers sélectionnés par LBO France passent généralement les ordres sur des marchés réglementés ou systèmes multilatéraux ou organisés de négociation.

Dans certains cas, le l'intermédiaire financier peut être amené à exécuter l'ordre sur des marchés invisibles et non transparents (Dark Pools et Internalisateurs systématiques) afin de chercher le meilleur résultat. Dans ce cas de figure, il doit avoir le consentement préalable de LBO France.

Les brokers sont évalués tous les ans par l'équipe de gestion en amont du Comité Brokers. Les critères d'évaluation des brokers sont les suivants :

- Le corporate access, c'est-à-dire capacité de l'intermédiaire à organiser et faciliter l'accès des équipes de gestion aux dirigeants des sociétés cotées.
Il contribue à la qualité de l'analyse financière et à l'aide à la décision d'investissement.
- La qualité d'exécution évaluée par la table de négociation selon les critères suivants :
 - La qualité technique
 - Le niveau des frais d'exécution & TCA
 - La qualité de l'équipe de vente et des moyens mis à disposition
 - La qualité du back-office : rapidité de l'envoi des confirmations par l'intermédiaire, exhaustivité et exactitude des informations figurant sur les confirmations (code ISIN, devise du règlement, frais de courtage, Taxe sur les transactions Financières...), disponibilité.
- La qualité d'accès au marché primaire, c'est-à-dire la capacité de l'intermédiaire à permettre la participation aux opérations d'émission de titres (IPO, augmentations de capital, placements)
- La qualité de la recherche, de l'équipe de vente et des moyens mis à disposition

LBO France a créé une grille de notation des intermédiaires selon les critères d'évaluation prédéfinis par le comité stratégique. Cette grille permet ainsi d'avoir une vision exhaustive des attentes de la société de gestion vis-à-vis de ses intermédiaires et la qualité des services rendus par ces derniers. Un système de notation de 0 à 4 permet d'évaluer et de qualifier le service rendu.

LBO France attache par ailleurs de l'importance à ce que la relation qu'elle entretient avec l'intermédiaire soit une relation de confiance (dans l'information donnée, dans les opérations traitées...), et peut justifier de prendre toute action sur la relation qui dûment soient motivée par l'intérêt des porteurs.

Le fichier d'évaluation des brokers est transmis aux membres du Comité Brokers en amont du Comité.

- **Comité Brokers**

Un Comité « Brokers » contribue, par ses réflexions, ses contrôles et ses décisions, à la qualité de la sélection des intermédiaires ainsi qu'au respect des obligations de LBO France en matière de meilleure sélection. Ce Comité « Brokers » est chargé :

- de proposer à la Direction générale toutes actions à mener visant à améliorer la relation de LBO France avec ses intermédiaires, et, plus généralement, de formuler toutes recommandations au titre des missions qui lui sont confiées,
- de s'assurer que chacun des « brokers » utilisés par LBO France répond aux exigences fixées, à travers le fichier d'évaluation des brokers transmis en amont
- d'identifier les intermédiaires avec lesquels LBO France serait susceptible ou désireuse de travailler,
- de formuler un avis sur tous sujets qui lui seraient soumis, relatifs aux relations de LBO France avec les intermédiaires.

Le Comité « Brokers » est composé des différents gérants présidé par le Responsable de la Gestion Cotée. Chaque Comité Brokers fait l'objet d'un compte rendu rédigé par l'équipe de gestion, reprenant les décisions qui ont été prises.

Les conclusions du Comité Brokers sont présentées pour validation au Comité des Risques.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Semestriellement, un compte rendu sur les frais d'intermédiation est présenté en Comité des Risques Public Equity.

Conformément à la réglementation, lorsque les frais d'intermédiation ont représenté pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500 000€, la société de gestion doit élaborer un « compte rendu relatif aux frais d'intermédiation ».

Ce document précise les conditions dans lesquelles LBO France a eu recours, pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, ainsi que la clé de répartition constatée entre :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission et au service d'exécution d'ordres ;
- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Cette clé de répartition, formulée en pourcentage, est fondée sur une méthode établie selon des critères pertinents et objectifs.

Le document « compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » précise, le cas échéant, le pourcentage constaté pour l'exercice précédent, par rapport à l'ensemble des frais d'intermédiation, des frais relatifs aux services d'aide à la décision d'ordres.

Il rend compte également des mesures mises en œuvre pour prévenir ou traiter les conflits d'intérêts éventuels dans le choix des prestataires.

Ce document est disponible sur le site de la société de gestion de portefeuille. Le rapport de gestion de chaque fonds renvoie alors expressément à ce document.

Archivage

L'ensemble des documents matérialisant l'entrée en relation et le suivi des intermédiaires est conservé par la société de gestion, dans le respect de la procédure d'archivage en vigueur.

Contrôles 2nd niveau

Des contrôles de second niveau sont effectués par le RCCI afin de s'assurer du respect de la présente procédure.

Le contrôle interne de second niveau sont effectués par le RCCI afin de s'assurer du respect de la présente procédure.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

LBO France Gestion s'est dotée d'une politique de rémunération répondant principalement aux grands principes suivants : la cohérence entre les équipes et au sein de chaque équipe, une logique pluriannuelle, des objectifs liés aux différentes fonctions occupées.

La Société de gestion ayant obtenu son agrément AIFM en date du 24 juin 2014, sa politique de rémunération est également conforme aux principes énoncés par la Directive AIFM.

Notamment, LBO France Gestion a identifié parmi ses Collaborateurs des « preneurs de risques », dont la rémunération variable obéit aux principes fixés par la Directive AIFM, c'est-à-dire n'incite pas à une prise de risques excessive.

Une ventilation par Fonds des informations concernant la rémunération n'est pas pertinente. En effet, la majorité du personnel exerce des tâches transversales, communes à plusieurs Fonds. En outre, deux Fonds peuvent co-investir dans une même société, rendant l'opération de ventilation complexe et peu lisible.

De même, une ventilation des rémunérations entre les cadres supérieurs et les membres du personnel « preneurs de risques » au sens de la Directive AIFM n'est pas pertinente, compte tenu de l'organisation de la société de gestion, de la composition de ses effectifs et de la définition des preneurs de risques.

Données quantitatives 2025 :

Le montant total des rémunérations (y compris charges sociales) pour l'exercice 2025 pour LBO France Gestion s'élève à 14 275 K€, ventilé en 7 819 K€ de rémunérations fixes (hors charges) et 2 071 k€ (hors charges) de rémunérations variables, pour un effectif au 31 décembre 2025 qui s'élève à 51 salariés.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus du FONDS, la valeur liquidative du FONDS et les derniers rapports annuels et documents périodiques sont disponibles sur simple demande auprès de :

LBO FRANCE GESTION

24-26, rue Saint Dominique - 75007 Paris

ou à l'adresse email suivante : irteam@lbofrance.com

L'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de la Société de Gestion est disponible dans le rapport annuel du FONDS.

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

FCP VALBOA DÉVELOPPEMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FCP VALBOA DÉVELOPPEMENT

24-26, Rue Saint-Dominique
75007 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP VALBOA DÉVELOPPEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement FCP VALBOA DÉVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



2026.05.26

20:34:31 +02'00'

Jean-Luc MENDIELA

Associé

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	28 514 301,30	23 266 697,36
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	28 514 301,30	23 266 697,36
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)	2 030 324,86	
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	2 030 324,86	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	864 800,00	
OPCVM	864 800,00	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	31 409 426,16	23 266 697,36
Créances et comptes d'ajustement actifs		
Comptes financiers	1 379 833,10	345 655,08
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 379 833,10	345 655,08
Total de l'actif I+II	32 789 259,26	23 612 352,44

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	27 669 497,56	24 186 756,69
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	4 973 494,77	-736 374,71
Capitaux propres I	32 642 992,33	23 450 381,98
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	32 642 992,33	23 450 381,98
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	146 266,93	161 970,46
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	146 266,93	161 970,46
Total Passifs : I+II+III+IV	32 789 259,26	23 612 352,44

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	699 537,00	752 078,50
Produits sur obligations		65 079,00
Produits sur titres de créances		60 155,83
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	8 992,46	26 375,56
Sous-total produits sur opérations financières	708 529,46	903 688,89
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières		
Sous-total charges sur opérations financières		
Total revenus financiers nets (A)	708 529,46	903 688,89
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-413 464,86	-319 102,62
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-413 464,86	-319 102,62
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	295 064,60	584 586,27
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	26 058,37	70 954,62
Sous-total revenus nets I = (C+D)	321 122,97	655 540,89
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	1 245 236,72	499 528,34
Frais de transactions externes et frais de cession	-50 210,26	-36 846,79
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 195 026,46	462 681,55
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	98 126,47	49 078,03
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 293 152,93	511 759,58

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	3 121 648,45	-1 662 953,92
Écarts de change sur les comptes financiers en devises		
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	3 121 648,45	-1 662 953,92
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	237 570,42	-240 721,26
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	3 359 218,87	-1 903 675,18
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	4 973 494,77	-736 374,71

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FONDS a pour objectif d'obtenir une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à 7,3% pour les parts I1, à 7% pour les parts I2, et à 6% pour les parts R sur la durée de placement recommandée, c'est-à-dire cinq ans, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire fondée sur les techniques d'analyse du private equity pour constituer un portefeuille d'actions et autres instruments (stock-picking) émis par des entreprises présentant selon la Société de Gestion une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance selon la Société de Gestion. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse alliant rentabilité financière et respect de critères extra-financiers. Le processus d'investissement s'appuie sur l'analyse financière et extrafinancière des émetteurs selon des modèles internes développés par LBO FRANCE GESTION et notamment ses propres méthodes de valorisation, de détermination du cash-flow prévisionnel, d'analyse de la solidité financière des émetteurs et de prise en compte des risques sectoriels et des anticipations de marché. Le fonds recherchera une exposition cible en actions autour de 90%. A défaut d'idées d'investissement cohérentes avec la stratégie, l'exposition en actions pourra se limiter à 60%.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	14 593 766,67	16 659 346,32	20 788 017,58	23 450 381,98	32 642 992,33
Part VALBOA DÉVELOPPEMENT I1 en EUR					
Actif net	12 384 082,86	13 519 429,13	15 544 552,71	18 886 495,95	28 478 419,59
Nombre de titres	1 135,715	1 238,284	1 339,526	1 675,826	2 140,868
Valeur liquidative unitaire	10 904,21	10 917,87	11 604,51	11 269,96	13 302,27
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	81,01	-219,38	-69,60	245,56	526,73
Capitalisation unitaire sur revenu	-12,58	122,16	172,74	324,53	136,63
Part VALBOA DÉVELOPPEMENT I2 en EUR					
Actif net	1 677 869,27	2 514 458,94	4 283 017,60	4 039 323,37	3 553 060,78
Nombre de titres	154,170	231,530	372,258	362,588	270,834
Valeur liquidative unitaire	10 883,24	10 860,18	11 505,50	11 140,25	13 118,96
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	80,90	-218,38	-69,07	244,18	520,75
Capitalisation unitaire sur revenu	-32,47	86,60	135,54	286,04	108,30
Part VALBOA DÉVELOPPEMENT R en EUR					
Actif net	531 814,54	625 458,25	960 447,27	524 562,66	611 511,96
Nombre de titres	50,710	60,527	88,591	50,481	50,481
Valeur liquidative unitaire	10 487,37	10 333,54	10 841,36	10 391,28	12 113,70
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	90,71	-208,49	-66,23	231,62	484,07
Capitalisation unitaire sur revenu	-97,31	-41,71	26,13	157,77	-14,25

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...).

Ces frais et commissions dus par le FONDS à la Société de Gestion sont les suivants :

	Frais facturés au FONDS	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière facturés par la Société de Gestion	Actif net	Parts R : 2,4 % TTC par an ⁽¹⁾ Parts I1 : 1,1 % TTC par an Part I2 : 1,4 % TTC par an
2	Frais administratifs externes (commissaire aux comptes, dépositaire, gestion administrative et comptable, frais juridiques, etc.)	Actif net	0,20 % TTC par an maximum
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
4	Commissions de mouvement	Chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	15 % par an avec hurdle à 7 % pour les parts R, I1 et I2

(1) Rétrocedée à hauteur d'un montant maximum de 1 % aux distributeurs des Parts R

Ces frais et commissions seront directement prélevés sur le compte de résultat du FONDS lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Par ailleurs, les frais de gestion financière reçus du FONDS par la Société de Gestion (à l'exclusion des frais administratifs externes, des commissions de mouvement et de la commission de surperformance) au titre de l'investissement du FONDS dans des OPCVM ou FIA qu'elle gère ou qu'elle promeut ou qui sont gérés ou promus par LBO FRANCE GESTION, ou une entité de leur groupe, seront intégralement reversés au FONDS.

Les frais suivants sont également dus par le FONDS et s'ajoutent aux frais de fonctionnement et de gestion mentionnés au présent Article :

- les contributions dues pour la gestion du FONDS en application de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit ; et
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FONDS) exceptionnels et non récurrents.

L'information relative à ces frais est décrite ex post dans le rapport annuel du FONDS.

Commission de surperformance

Si la performance de l'actif du FONDS sur un exercice comptable donné, nette de frais de gestion mais avant provision pour surperformance, excède 7 % (le "Hurdle Rate"), LBO FRANCE GESTION percevra du FONDS à la dernière date de calcul de valeur liquidative de cet exercice comptable une commission de surperformance égale à 15 % TTC de l'actif du FONDS excédant le Hurdle Rate. La fréquence de cristallisation est donc annuelle.

La commission de surperformance n'est due à LBO FRANCE GESTION que sous réserve que la valeur liquidative à la dernière date de calcul de valeur liquidative d'un exercice comptable soit supérieure à la valeur liquidative ayant précédemment donné lieu au versement d'une commission de surperformance sur la période de référence des cinq derniers exercices (ou, si aucun des exercices comptables de la période de référence n'a donné lieu à versement d'une commission de surperformance, à la dernière valeur liquidative calculée précédant la période de référence). A compter de l'exercice ouvert le 09/04/2021, toute sous-performance du fonds par rapport au hurdle de 7%, sur la période de référence des cinq derniers exercices, est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

La commission de surperformance fait l'objet d'une provision quotidienne, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. Une telle provision ne peut être passée qu'à condition que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance soit supérieure à la dernière valeur liquidative ayant donné lieu au versement d'une commission de surperformance.

En cas de rachats de Parts au cours d'un exercice comptable donné, la quote-part de la provision pour commission de surperformance définitivement acquise à LBOFRANCEGESTION ne lui sera versée qu'à la dernière date de calcul de valeur liquidative de cet exercice comptable.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par LBO FRANCE GESTION.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part VALBOA DÉVELOPPEMENT I2	Capitalisation	Capitalisation
Part VALBOA DÉVELOPPEMENT I1	Capitalisation	Capitalisation
Part VALBOA DÉVELOPPEMENT R	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	23 450 381,98	20 788 017,58
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	5 736 950,56	3 762 521,99
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 156 079,72	-484 471,49
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	295 064,60	584 586,27
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 195 026,46	462 681,55
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	3 121 648,45	-1 662 953,92
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	32 642 992,33	23 450 381,98

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part VALBOA DÉVELOPPEMENT I1		
Parts souscrites durant l'exercice	465,950	5 736 950,56
Parts rachetées durant l'exercice	-0,908	-11 127,43
Solde net des souscriptions/rachats	465,042	5 725 823,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 140,868	
Part VALBOA DÉVELOPPEMENT I2		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-91,754	-1 144 952,29
Solde net des souscriptions/rachats	-91,754	-1 144 952,29
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	270,834	
Part VALBOA DÉVELOPPEMENT R		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	50,481	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part VALBOA DÉVELOPPEMENT I1	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	350,65
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	350,65
Part VALBOA DÉVELOPPEMENT I2	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part VALBOA DÉVELOPPEMENT R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
VALBOA DÉVELOPPEMENT I1 FR0014001020	Capitalisation	Capitalisation	EUR	28 478 419,59	2 140,868	13 302,27
VALBOA DÉVELOPPEMENT I2 FR0014001038	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 553 060,78	270,834	13 118,96
VALBOA DÉVELOPPEMENT R FR0014001012	Capitalisation	Capitalisation	EUR	611 511,96	50,481	12 113,70

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	28 514,30	28 514,30				
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	28 514,30					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances	2 030,33	2 030,33			
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	1 379,83				1 379,83
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		2 030,33			1 379,83

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances		2 030,33					
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	1 379,83						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	1 379,83	2 030,33					

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	1 007,59				
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	1 007,59				

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances	2 030,32		
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	2 030,32		

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
Total des créances		
Dettes		
	Frais de gestion fixe	124 845,30
	Frais de gestion variable	21 421,63
Total des dettes		146 266,93
Total des créances et des dettes		-146 266,93

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part VALBOA DÉVELOPPEMENT I1	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	307 463,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	21 398,83
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,09
Frais de gestion variables acquis	22,80
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part VALBOA DÉVELOPPEMENT I2	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	69 481,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part VALBOA DÉVELOPPEMENT R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	15 098,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,60
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	321 122,97	655 540,89
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	321 122,97	655 540,89
Sommes distribuables au titre du revenu net	321 122,97	655 540,89

Part VALBOA DÉVELOPPEMENT I1

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	292 511,00	543 859,34
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	292 511,00	543 859,34
Sommes distribuables au titre du revenu net	292 511,00	543 859,34
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	292 511,00	543 859,34
Total	292 511,00	543 859,34
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part VALBOA DÉVELOPPEMENT I2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	29 331,48	103 717,12
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	29 331,48	103 717,12
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	29 331,48	103 717,12
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	29 331,48	103 717,12
Total	29 331,48	103 717,12
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part VALBOA DÉVELOPPEMENT R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-719,51	7 964,43
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-719,51	7 964,43
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	-719,51	7 964,43
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-719,51	7 964,43
Total	-719,51	7 964,43
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	1 293 152,93	511 759,58
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 293 152,93	511 759,58
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 293 152,93	511 759,58

Part VALBOA DÉVELOPPEMENT I1

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	1 127 679,18	411 526,76
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 127 679,18	411 526,76
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 127 679,18	411 526,76
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	1 127 679,18	411 526,76
Total	1 127 679,18	411 526,76
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part VALBOA DÉVELOPPEMENT I2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	141 037,09	88 540,34
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	141 037,09	88 540,34
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	141 037,09	88 540,34
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	141 037,09	88 540,34
Total	141 037,09	88 540,34
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part VALBOA DÉVELOPPEMENT R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	24 436,66	11 692,48
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	24 436,66	11 692,48
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	24 436,66	11 692,48
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	24 436,66	11 692,48
Total	24 436,66	11 692,48
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			28 514 301,30	87,35
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			28 514 301,30	87,35
Distribution			854 900,00	2,62
SOCIETE BIC SA	EUR	16 600	854 900,00	2,62
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 769 110,00	5,42
L.D.C. SA	EUR	19 900	1 769 110,00	5,42
Equipements électriques			1 302 210,00	3,99
MERSEN	EUR	54 600	1 302 210,00	3,99
Hôtels, restaurants et loisirs			3 170 620,00	9,71
TRIGANO SA	EUR	11 800	2 068 540,00	6,33
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	6 560	1 102 080,00	3,38
Industrie aérospatiale et défense			935 085,00	2,86
EXOSENS SAS	EUR	19 300	935 085,00	2,86
Logiciels			2 770 050,00	8,49
FNAC DARTY SA	EUR	49 000	1 418 550,00	4,35
LECTRA	EUR	53 000	1 351 500,00	4,14
Machines			1 556 650,00	4,77
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	19 100	1 556 650,00	4,77
Media			6 684 766,20	20,47
CANAL+SA	GBP	330 000	1 007 593,20	3,09
IPSOS	EUR	44 800	1 534 848,00	4,70
JCDECAUX SE	EUR	52 500	812 700,00	2,49
LAGARDERE SA	EUR	41 600	787 904,00	2,41
LOUIS HACHETTE GROUP	EUR	523 000	817 449,00	2,50
NRJ GROUP	EUR	213 400	1 724 272,00	5,28
Ordinateurs et périphériques			1 810 000,00	5,54
QUADIENT SA	EUR	125 000	1 810 000,00	5,54
Produits pharmaceutiques			1 014 227,50	3,11
VIRBAC SA	EUR	2 837	1 014 227,50	3,11
Services aux professionnels			958 185,60	2,94
SYNERGIE SA	EUR	31 728	958 185,60	2,94
Services liés aux technologies de l'information			5 688 497,00	17,43
ALTEN SA	EUR	18 100	1 311 345,00	4,02
AUBAY	EUR	27 700	1 581 670,00	4,84
SOPRA STERIA GROUP	EUR	10 170	1 572 282,00	4,82
WAVESTONE	EUR	22 000	1 223 200,00	3,75
TITRES DE CRÉANCES			2 030 324,86	6,22

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			2 030 324,86	6,22
Services aux collectivités			2 030 324,86	6,22
FRAN TREA BILL BTF ZCP 17-06-26	EUR	2 050 000	2 030 324,86	6,22
TITRES D'OPC			864 800,00	2,65
OPCVM			864 800,00	2,65
Gestion collective			864 800,00	2,65
Lyxor Smart Cash - UCITS ETF C-EUR	EUR	8 000	864 800,00	2,65
Total			31 409 426,16	96,22

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	31 409 426,16
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	1 379 833,10
Autres passifs (-)	-146 266,93
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	32 642 992,33

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part VALBOA DÉVELOPPEMENT I1	EUR	2 140,868	13 302,27
Part VALBOA DÉVELOPPEMENT I2	EUR	270,834	13 118,96
Part VALBOA DÉVELOPPEMENT R	EUR	50,481	12 113,70

6. ANNEXE(S)

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

VABLOA DEVELOPPEMENT

Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : LBO FRANCE GESTION. LEI : 969500F4459288WLF352.

PARTS I1 ISIN : FR0014001020

Siège Social : 24-26, rue Saint Dominique, 75007 Paris, France - Site internet : www.lbofrance.com. Appelez le : + 33 (0)1 40 62 77 67 pour de plus amples informations.

LBO FRANCE GESTION est autorisée en France et régulée par l'Autorité des marchés financiers

(AMF) FRANCE DEVELOPPEMENT est autorisé en France et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers

(AMF). Date de production du document d'informations clés : 24.11.2025

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement à valeurs mobilières de droit français constitué en France sous forme de fonds commun de placement.

Terme

Le Produit a une durée de vie de 99 ans.

Objectifs

Classification AMF : Actions françaises – Produit en permanence exposé à hauteur d'au moins 75 % de l'actif net sur des actions de sociétés dont le siège social est implanté en.

Le Produit a pour objectif d'obtenir une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à 7.3% sur la durée de placement recommandée, c'est-à-dire cinq ans, par la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire fondée sur les techniques d'analyse du private equity pour constituer un portefeuille d'actions et autres instruments (stock-picking) émis par des entreprises présentant selon la Société de Gestion une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse financière des émetteurs selon des modèles internes développés par LBO FRANCE GESTION. Le Produit recherchera une exposition cible en actions autour de 90%. A défaut d'idées d'investissement cohérentes avec la stratégie, l'exposition en actions pourra se limiter à 75%. La stratégie du Produit est de constituer un portefeuille diversifié d'actions cotées, d'obligations convertibles, de bons de souscription et de tout autre instrument financier donnant accès au capital de sociétés Small & Midcaps cotées, majoritairement sur le marché français mais également sur les marchés d'autres pays membres du G20 ou de l'Espace Economique Européen, dont la capitalisation à la date de l'investissement est inférieure à 10 milliards d'Euros, tous secteurs d'activité confondus. L'exposition en obligations convertibles, bons de souscription et tous autres instruments financiers donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées majoritairement France sera limité à 25% et, dans cette même limite de 0% à 25% de l'actif net, l'exposition sera également limitée à hauteur de 10% maximum sur ces titres donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées sur les marchés d'autres pays membres de la Zone Euro, du G20 ou de l'Espace Economique Européen. Le Produit pourra également investir dans la limite de 10 % de son actif net, dans des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA ouverts établis en France ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Produit pourra également investir jusqu'à 25 % de son actif net en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides. Les liquidités seront détenues à titre accessoire uniquement pour moins de 10 % de l'Actif du Produit. Les dépôts, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides seront limités chacun à 25 % maximum de l'Actif du Produit. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, LBO FRANCE GESTION déterminera la durée et la sensibilité des titres de créance détenus en portefeuille par le Produit en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. LBO FRANCE GESTION investira sur des titres dont la maturité est inférieure à un an et qui sont émis par des entités dont la notation, lors de leur acquisition, est au minimum Investment Grade au sens de la notation long terme des agences de notation internationalement reconnues et référencées par LBO FRANCE GESTION ou notation jugée équivalente selon sa propre analyse. Le Produit pourra recourir aux emprunts d'espèces à hauteur de 10 % (dix pour cent) de son actif net afin de faire face à un décalage temporaire entre les flux d'achats et de ventes de titres émis sur le marché ou à des demandes de rachats importantes. Le Produit n'aura pas recours à l'acquisition ou à la cession temporaire de titres et ne conclura pas de contrats financiers à terme (produits dérivés). Le Produit appliquera les techniques d'analyse du private equity dans la sélection des expositions du Produit pour constituer un portefeuille d'un nombre limité de sociétés présentant une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance selon la Société de Gestion. Son objectif est de redonner de la valeur à des actifs sous-valorisés dans une démarche de minoritaire actif et constructif de long terme.

Indicateur de référence : aucun indicateur de référence ne reflète l'objectif de gestion du Produit.

Affectation des sommes distribuables : les sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes) sont intégralement capitalisées.

Investisseurs visés

Tous souscripteurs dont le montant minimum de première souscription est de 500 000 euros.

Autres informations

Dépositaire : CACEIS Bank

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par CACEIS Bank jusqu'à 12:00 CEST le premier Jour Ouvré précédant la Date d'Etablissement de la valeur liquidative. La date d'établissement de la valeur liquidative correspond à un vendredi de jour de Bourse ouvré à Paris ou au Jour Ouvré suivant en cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture EURONEXT. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés UNIQUEMENT sur la base de la valeur liquidative arrêtée à la Date d'Etablissement, telle que calculée et publiée le Jour Ouvré suivant, soit à cours inconnu. Le règlement-livraison interviendra 2 (deux) Jours Ouvrés suivant la Date d'Etablissement.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le Produit sur simple demande écrite auprès de LBO France Gestion, 24-26 rue Saint Dominique, 75007, Paris, France. Vous trouverez plus d'informations dans le prospectus du Produit ou sur le site internet www.lbofrance.com.

Le prix des actions et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories d'actions, les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du Produit sont disponibles sur les sites internet www.lbofrance.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

←----->
Risque le plus faible **Risque le plus élevé**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour le Produit non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : le Produit pouvant investir jusqu'à 40 % de son actif en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit (susceptible d'entraîner une baisse de la valorisation des titres détenus en portefeuille, notamment s'il en résulte une baisse de la notation de l'émetteur) ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

Risque de liquidité : le risque de liquidité représente le risque de baisse de prix que le Produit devrait potentiellement accepter pour vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché (volumes d'échanges faibles ou, en cas de tension sur ce marché, volumes de transactions (achat ou vente) insuffisants). Les positions dans des sociétés de petite capitalisation peuvent notamment être difficiles à liquider rapidement, ce qui peut affecter la valeur liquidative des Parts du Produit, notamment en cas de demandes de rachat pour des montants élevés.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement 10 000 €

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 5 100	€ 4 780
	Rendement annuel moyen	-49,0%	-13,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 7 010	€ 8 990
	Rendement annuel moyen	-29,9%	-2,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9 560	€ 12 380
	Rendement annuel moyen	-4,4%	4,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 14 020	€ 15 150
	Rendement annuel moyen	40,2%	8,7%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 03/2015 et 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 04/2017 et 04/2022.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 06/2016 et 06/2021.

Que se passe-t-il si LBO France GESTION n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	€ 1 050	€ 1 512
Incidence des coûts annuels (*)	10,5%	2,4% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,80% avant déduction des coûts et de 4,36% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	€ 400
Coûts de sortie	Cela correspond aux frais de sortie acquis au fonds dans le cas d'un rachat.	€ 0
Coûts récurrents		
Commission de gestion	1,31% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	€ 131
Coûts de transaction de portefeuille	0,19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€ 19
Coûts accessoires		
Commission de performance	0,00% Description : Si la performance de l'actif du Produit sur un exercice comptable donné, nette de frais de gestion mais avant provision pour surperformance, excède 7% (le "Hurdle Rate"), LBO FRANCE GESTION percevra à la dernière date de calcul de valeur liquidative de cet exercice comptable une commission de surperformance égale à 15% de l'actif du Produit excédant le Hurdle Rate avec compensation des sous-performances passées sur 5 exercices glissants.	€ 0

Le tableau ci-dessus indique l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par CACEIS Bank jusqu'à 12:00 CEST le premier Jour Ouvré précédant la Date d'Etablissement de la valeur liquidative. La date d'établissement de la valeur liquidative correspond à un vendredi de jour de Bourse ouvré à Paris ou au Jour Ouvré suivant en cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture EURONEXT. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés uniquement sur la base de la valeur liquidative arrêtée à la Date d'Etablissement, telle que calculée et publiée le Jour Ouvré suivant, soit à cours inconnu. Le règlement-livraison interviendra 2 (deux) Jours Ouvrés suivant la Date d'Etablissement. Un mécanisme de plafonnement des rachats (gates) s'applique si, à une Date de Centralisation, les ordres de rachat représentent plus de 5 % (cinq pour cent) de l'actif net. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Plafonnement des demandes de rachats » du prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les porteurs de parts peuvent déposer gratuitement des plaintes auprès de la Société de Gestion dans une langue officielle de leur pays d'origine.

Les porteurs de parts peuvent accéder à la procédure de traitement des plaintes sur demande au siège de la Société de Gestion et sur le site Internet de la Société de Gestion à l'adresse www.twentyfirstcapital.com.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site www.twentyfirstcapital.com.

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 3 dernières années via le site www.twentyfirstcapital.com

Ce document d'informations clés fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

VALBOA DEVELOPPEMENT

Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : LBO FRANCE GESTION. LEI : 969500F4459288WLF352.

PARTS I2 ISIN : FR0014001038

Siège Social : 24-26, rue Saint Dominique, 75007 Paris, France - Site internet : ww.lbofrance.com Appelez le : + 33 (0)1 40 62 77 67 pour de plus amples informations.

LBO FRANCE GESTION est autorisée en France et régulée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

FRANCE DEVELOPPEMENT est autorisé en France et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 24.11.2025

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement à valeurs mobilières de droit français constitué en France sous forme de fonds commun de placement.

Terme

Le Produit a une durée de vie de 99 ans.

Objectifs

Classification AMF : Actions françaises – Produit en permanence exposé à hauteur d'au moins 75 % de l'actif net sur des actions de sociétés dont le siège social est implanté en France.

Le Produit a pour objectif d'obtenir une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à 7% sur la durée de placement recommandée, c'est-à-dire cinq ans, par la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire fondée sur les techniques d'analyse du private equity pour constituer un portefeuille d'actions et autres instruments (stock-picking) émis par des entreprises présentant selon la Société de Gestion une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse financière des émetteurs selon des modèles internes développés par LBO FRANCE GESTION. Le Produit recherchera une exposition cible en actions autour de 90%. A défaut d'idées d'investissement cohérentes avec la stratégie, l'exposition en actions pourra se limiter à 75%. La stratégie du Produit est de constituer un portefeuille diversifié d'actions cotées, d'obligations convertibles, de bons de souscription et de tout autre instrument financier donnant accès au capital de sociétés Small & Midcaps cotées, majoritairement sur le marché français mais également sur les marchés d'autres pays membres du G20 ou de l'Espace Economique Européen, dont la capitalisation à la date de l'investissement est inférieure à 10 milliards d'Euros, tous secteurs d'activité confondus. L'exposition en obligations convertibles, bons de souscription et tous autres instruments financiers donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées majoritairement France sera limité à 25% et, dans cette même limite de 0% à 25% de l'actif net, l'exposition sera également limitée à hauteur de 10% maximum sur ces titres donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées sur les marchés d'autres pays membres de la Zone Euro, du G20 ou de l'Espace Economique Européen. Le Produit pourra également investir dans la limite de 10 % de son actif net, dans des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA ouverts établis en France ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Produit pourra également investir jusqu'à 25 % de son actif net en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides. Les liquidités seront détenues à titre accessoire uniquement pour moins de 10 % de l'Actif du Produit. Les dépôts, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides seront limités chacun à 25 % maximum de l'Actif du Produit. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, LBO FRANCE GESTION déterminera la durée et la sensibilité des titres de créance détenus en portefeuille par le Produit en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. LBO FRANCE GESTION investira sur des titres dont la maturité est inférieure à un an et qui sont émis par des entités dont la notation, lors de leur acquisition, est au minimum Investment Grade au sens de la notation long terme des agences de notation internationalement reconnues et référencées par LBO FRANCE GESTION ou notation jugée équivalente selon sa propre analyse. Le Produit pourra recourir aux emprunts d'espèces à hauteur de 10 % (dix pour cent) de son actif net afin de faire face à un décalage temporaire entre les flux d'achats et de ventes de titres émis sur le marché ou à des demandes de rachats importantes. Le Produit n'aura pas recours à l'acquisition ou à la cession temporaire de titres et ne conclura pas de contrats financiers à terme (produits dérivés). Le Produit appliquera les techniques d'analyse du private equity dans la sélection des expositions du Produit pour constituer un portefeuille d'un nombre limité de sociétés présentant une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance selon la Société de Gestion. Son objectif est de redonner de la valeur à des actifs sous-valorisés dans une démarche de minoritaire actif et constructif de long terme.

Indicateur de référence : aucun indicateur de référence ne reflète l'objectif de gestion du Produit.

Affectation des sommes distribuables : les sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes) sont intégralement capitalisées.

Investisseurs visés

Tous souscripteurs

Autres informations

Dépositaire : CACEIS Bank

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par CACEIS Bank jusqu'à 12:00 CEST le premier Jour Ouvré précédant la Date d'Etablissement de la valeur liquidative. La date d'établissement de la valeur liquidative correspond à un vendredi de jour de Bourse ouvert à Paris ou au Jour Ouvré suivant en cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture EURONEXT. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés uniquement sur la base de la valeur liquidative arrêtée à la Date d'Etablissement, telle que calculée et publiée le Jour Ouvré suivant, soit à cours inconnu. Le règlement-livraison interviendra 2 (deux) Jours Ouvrés suivant la Date d'Etablissement.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le Produit sur simple demande écrite auprès de LBO France Gestion, 24-26 rue Saint Dominique, 75007, Paris, France. Vous trouverez plus d'informations dans le prospectus du Produit ou sur le site internet www.lbofrance.com.

Le prix des actions et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories d'actions, les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du Produit sont disponibles sur les sites internet www.lbofrance.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

←----->
Risque le plus faible **Risque le plus élevé**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour le Produit non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : le Produit pouvant investir jusqu'à 40 % de son actif en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit (susceptible d'entraîner une baisse de la valorisation des titres détenus en portefeuille, notamment s'il en résulte une baisse de la notation de l'émetteur) ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

Risque de liquidité : le risque de liquidité représente le risque de baisse de prix que le Produit devrait potentiellement accepter pour vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché (volumes d'échanges faibles ou, en cas de tension sur ce marché, volumes de transactions (achat ou vente) insuffisants). Les positions dans des sociétés de petite capitalisation peuvent notamment être difficiles à liquider rapidement, ce qui peut affecter la valeur liquidative des Parts du Produit, notamment en cas de demandes de rachat pour des montants élevés.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement 10 000 €

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 5 100	€ 4 780
	Rendement annuel moyen	-49,0%	-13,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 7 010	€ 8 990
	Rendement annuel moyen	-29,9%	-2,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9 550	€ 12 340
	Rendement annuel moyen	-4,5%	4,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 14 020	€ 15 140
	Rendement annuel moyen	40,2%	8,6%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 03/2015 et 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 04/2017 et 04/2022.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 06/2016 et 06/2021.

Que se passe-t-il si LBO France Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	€ 1 080	€ 1 713
Incidence des coûts annuels (*)	10,8%	2,7% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,04% avant déduction des coûts et de 4,29% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	€ 400
Coûts de sortie	Cela correspond aux frais de sortie acquis au fonds dans le cas d'un rachat.	€
Coûts récurrents		
Commission de gestion	1,61% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	€ 161
Coûts de transaction de portefeuille	0,19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€ 19
Coûts accessoires		
Commission de performance	0,00% Description : Si la performance de l'actif du Produit sur un exercice comptable donné, nette de frais de gestion mais avant provision pour surperformance, excède 7% (le "Hurdle Rate"), LBO FRANCE GESTION percevra à la dernière date de calcul de valeur liquidative de cet exercice comptable une commission de surperformance égale à 15% de l'actif du Produit excédant le Hurdle Rate avec compensation des sous-performances passées sur 5 exercices glissants.	€ 0

Le tableau ci-dessus indique l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par CACEIS Bank jusqu'à 12:00 CEST le premier Jour Ouvré précédant la Date d'Etablissement de la valeur liquidative. La date d'établissement de la valeur liquidative correspond à un vendredi de jour de Bourse ouvré à Paris ou au Jour Ouvré suivant en cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture EURONEXT. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés uniquement sur la base de la valeur liquidative arrêtée à la Date d'Etablissement, telle que calculée et publiée le Jour Ouvré suivant, soit à cours inconnu. Le règlement-livraison interviendra 2 (deux) Jours Ouvrés suivant la Date d'Etablissement. Un mécanisme de plafonnement des rachats (gates) s'applique si, à une Date de Centralisation, les ordres de rachat représentent plus de 5 % (cinq pour cent) de l'actif net. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Plafonnement des demandes de rachats » du prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les porteurs de parts peuvent déposer gratuitement des plaintes auprès de la Société de Gestion dans une langue officielle de leur pays d'origine.

Les porteurs de parts peuvent accéder à la procédure de traitement des plaintes sur demande au siège de la Société de Gestion LBO France Gestion, 24-26 rue Saint Dominique, 75007, Paris et sur le site Internet de la Société de Gestion à l'adresse www.lbofrance.com.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site www.lbofrance.com Performances

passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 3 dernières années via le site www.lbofrance.com.

Ce document d'informations clés fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

VALBOA DEVELOPPEMENT

Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : LBO FRANCE GESTION. LEI : 969500F4459288WLF352.

PARTS F ISIN : FRO014012Z31

Siège Social : 24-26, rue Saint Dominique, 75007 Paris, France - Site internet : ww.lbofrance.com Appelez le : + 33 (0)1 40 62 77 67 pour de plus amples informations.

LBO FRANCE GESTION est autorisée en France et régulée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

FRANCE DEVELOPPEMENT est autorisé en France et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 24.11.2025

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds professionnel à vocation générale de droit français constitué en France sous forme de fonds commun de placement.

Terme

Le Produit a une durée de vie de 99 ans.

Objectifs

Classification AMF : Actions françaises – Produit en permanence exposé à hauteur d'au moins 75 % de l'actif net sur des actions de sociétés dont le siège social est implanté en France.

Le Produit a pour objectif d'obtenir une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à 8.4% sur la durée de placement recommandée, c'est-à-dire cinq ans, par la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire fondée sur les techniques d'analyse du private equity pour constituer un portefeuille d'actions et autres instruments (stock-picking) émis par des entreprises présentant selon la Société de Gestion une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse financière des émetteurs selon des modèles internes développés par LBO FRANCE GESTION. Le Produit recherchera une exposition cible en actions autour de 90%. A défaut d'idées d'investissement cohérentes avec la stratégie, l'exposition en actions pourra se limiter à 75%. La stratégie du Produit est de constituer un portefeuille diversifié d'actions cotées, d'obligations convertibles, de bons de souscription et de tout autre instrument financier donnant accès au capital de sociétés Small & Midcaps cotées, majoritairement sur le marché français mais également sur les marchés d'autres pays membres du G20 ou de l'Espace Economique Européen, dont la capitalisation à la date de l'investissement est inférieure à 10 milliards d'Euros, tous secteurs d'activité confondus. L'exposition en obligations convertibles, bons de souscription et tous autres instruments financiers donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées majoritairement France sera limité à 25% et, dans cette même limite de 0% à 25% de l'actif net, l'exposition sera également limitée à hauteur de 10% maximum sur ces titres donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées sur les marchés d'autres pays membres de la Zone Euro, du G20 ou de l'Espace Economique Européen. Le Produit pourra également investir dans la limite de 10 % de son actif net, dans des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA ouverts établis en France ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Produit pourra également investir jusqu'à 25 % de son actif net en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides. Les liquidités seront détenues à titre accessoire uniquement pour moins de 10 % de l'Actif du Produit. Les dépôts, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides seront limités chacun à 25 % maximum de l'Actif du Produit. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, LBO FRANCE GESTION déterminera la durée et la sensibilité des titres de créance détenus en portefeuille par le Produit en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. LBO FRANCE GESTION investira sur des titres dont la maturité est inférieure à un an et qui sont émis par des entités dont la notation, lors de leur acquisition, est au minimum Investment Grade au sens de la notation long terme des agences de notation internationalement reconnues et référencées par LBO FRANCE GESTION ou notation jugée équivalente selon sa propre analyse. Le Produit pourra recourir aux emprunts d'espèces à hauteur de 10 % (dix pour cent) de son actif net afin de faire face à un décalage temporaire entre les flux d'achats et de ventes de titres émis sur le marché ou à des demandes de rachats importantes. Le Produit n'aura pas recours à l'acquisition ou à la cession temporaire de titres et ne conclura pas de contrats financiers à terme (produits dérivés). Le Produit appliquera les techniques d'analyse du private equity dans la sélection des expositions du Produit pour constituer un portefeuille d'un nombre limité de sociétés présentant une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance selon la Société de Gestion. Son objectif est de redonner de la valeur à des actifs sous-valorisés dans une démarche de minoritaire actif et constructif de long terme.

Indicateur de référence : aucun indicateur de référence ne reflète l'objectif de gestion du Produit.

Affectation des sommes distribuables : les sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes) sont intégralement capitalisées.

Investisseurs visés

Exclusivement réservée aux fonds gérés par LBO France Gestion Autres informations

Dépositaire : CACEIS Bank

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par CACEIS Bank jusqu'à 12:00 CEST le premier Jour Ouvré précédant la Date d'Etablissement de la valeur liquidative. La date d'établissement de la valeur liquidative correspond à un vendredi de jour de Bourse ouvert à Paris ou au Jour Ouvré suivant en cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture EURONEXT. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés uniquement sur la base de la valeur liquidative arrêtée à la Date d'Etablissement, telle que calculée et publiée le Jour Ouvré suivant, soit à cours inconnu. Le règlement-livraison interviendra 2 (deux) Jours Ouvrés suivant la Date d'Etablissement.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le Produit sur simple demande écrite auprès de LBO France Gestion, 24-26 rue Saint Dominique, 75007, Paris, France. Vous trouverez plus d'informations dans le prospectus du Produit ou sur le site internet www.lbofrance.com.

Le prix des actions et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories d'actions, les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du Produit sont disponibles sur les sites internet www.lbofrance.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

←----->
Risque le plus faible **Risque le plus élevé**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour le Produit non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : le Produit pouvant investir jusqu'à 40 % de son actif en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit (susceptible d'entraîner une baisse de la valorisation des titres détenus en portefeuille, notamment s'il en résulte une baisse de la notation de l'émetteur) ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

Risque de liquidité : le risque de liquidité représente le risque de baisse de prix que le Produit devrait potentiellement accepter pour vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché (volumes d'échanges faibles ou, en cas de tension sur ce marché, volumes de transactions (achat ou vente) insuffisants). Les positions dans des sociétés de petite capitalisation peuvent notamment être difficiles à liquider rapidement, ce qui peut affecter la valeur liquidative des Parts du Produit, notamment en cas de demandes de rachat pour des montants élevés.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement 10 000 €

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 5 100	€ 4 780
	Rendement annuel moyen	-49,0%	-13,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 7 010	€ 8 990
	Rendement annuel moyen	-29,9%	-2,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9 550	€ 12 340
	Rendement annuel moyen	-4,5%	4,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 14 020	€ 15 140
	Rendement annuel moyen	40,2%	8,6%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 03/2015 et 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 04/2017 et 04/2022.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 06/2016 et 06/2021.

Que se passe-t-il si LBO France Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	€ 1 080	€ 1 713
Incidence des coûts annuels (*)	10,8%	2,7% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,04% avant déduction des coûts et de 4,29% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	€ 400
Coûts de sortie	Cela correspond aux frais de sortie acquis au fonds dans le cas d'un rachat.	€ 0
Coûts récurrents		
Commission de gestion	0% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	€ 0
Coûts de transaction de portefeuille	0,19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€ 19
Coûts accessoires		
Commission de performance	0,00% Description : Si la performance de l'actif du Produit sur un exercice comptable donné, nette de frais de gestion mais avant provision pour surperformance, excède 7% (le "Hurdle Rate"), LBO FRANCE GESTION percevra à la dernière date de calcul de valeur liquidative de cet exercice comptable une commission de surperformance égale à 15% de l'actif du Produit excédant le Hurdle Rate avec compensation des sous-performances passées sur 5 exercices glissants.	€ 0

Le tableau ci-dessus indique l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par CACEIS Bank jusqu'à 12:00 CEST le premier Jour Ouvré précédant la Date d'Etablissement de la valeur liquidative. La date d'établissement de la valeur liquidative correspond à un vendredi de jour de Bourse ouvré à Paris ou au Jour Ouvré suivant en cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture EURONEXT. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés uniquement sur la base de la valeur liquidative arrêtée à la Date d'Etablissement, telle que calculée et publiée le Jour Ouvré suivant, soit à cours inconnu. Le règlement-livraison interviendra 2 (deux) Jours Ouvrés suivant la Date d'Etablissement. Un mécanisme de plafonnement des rachats (gates) s'applique si, à une Date de Centralisation, les ordres de rachat représentent plus de 5 % (cinq pour cent) de l'actif net. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Plafonnement des demandes de rachats » du prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les porteurs de parts peuvent déposer gratuitement des plaintes auprès de la Société de Gestion dans une langue officielle de leur pays d'origine.

Les porteurs de parts peuvent accéder à la procédure de traitement des plaintes sur demande au siège de la Société de Gestion LBO France Gestion, 24-26 rue Saint Dominique, 75007, Paris et sur le site Internet de la Société de Gestion à l'adresse www.lbofrance.com.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site www.lbofrance.com Performances

passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 3 dernières années via le site www.lbofrance.com.

Ce document d'informations clés fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

VALBOA DEVELOPPEMENT

Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : LBO FRANCE GESTION. LEI : 969500F4459288WLF352.

PARTS K ISIN : FR00140140I9

Siège Social : 24-26, rue Saint Dominique, 75007 Paris, France - Site internet : ww.lbofrance.com Appelez le : + 33 (0)1 40 62 77 67 pour de plus amples informations.

LBO FRANCE GESTION est autorisée en France et régulée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

FRANCE DEVELOPPEMENT est autorisé en France et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 24.11.2025

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds professionnel à vocation générale de droit français constitué en France sous forme de fonds commun de placement.

Terme

Le Produit a une durée de vie de 99 ans.

Objectifs

Classification AMF : Actions françaises – Produit en permanence exposé à hauteur d'au moins 75 % de l'actif net sur des actions de sociétés dont le siège social est implanté en France.

Le Produit a pour objectif d'obtenir une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à 7.6 % sur la durée de placement recommandée, c'est-à-dire cinq ans, par la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire fondée sur les techniques d'analyse du private equity pour constituer un portefeuille d'actions et autres instruments (stock-picking) émis par des entreprises présentant selon la Société de Gestion une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse financière des émetteurs selon des modèles internes développés par LBO FRANCE GESTION. Le Produit recherchera une exposition cible en actions autour de 90%. A défaut d'idées d'investissement cohérentes avec la stratégie, l'exposition en actions pourra se limiter à 75%. La stratégie du Produit est de constituer un portefeuille diversifié d'actions cotées, d'obligations convertibles, de bons de souscription et de tout autre instrument financier donnant accès au capital de sociétés Small & Midcaps cotées, majoritairement sur le marché français mais également sur les marchés d'autres pays membres du G20 ou de l'Espace Economique Européen, dont la capitalisation à la date de l'investissement est inférieure à 10 milliards d'Euros, tous secteurs d'activité confondus. L'exposition en obligations convertibles, bons de souscription et tous autres instruments financiers donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées majoritairement France sera limité à 25% et, dans cette même limite de 0% à 25% de l'actif net, l'exposition sera également limitée à hauteur de 10% maximum sur ces titres donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées sur les marchés d'autres pays membres de la Zone Euro, du G20 ou de l'Espace Economique Européen. Le Produit pourra également investir dans la limite de 10 % de son actif net, dans des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA ouverts établis en France ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Produit pourra également investir jusqu'à 25 % de son actif net en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides. Les liquidités seront détenues à titre accessoire uniquement pour moins de 10 % de l'Actif du Produit. Les dépôts, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides seront limités chacun à 25 % maximum de l'Actif du Produit. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, LBO FRANCE GESTION déterminera la durée et la sensibilité des titres de créance détenus en portefeuille par le Produit en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. LBO FRANCE GESTION investira sur des titres dont la maturité est inférieure à un an et qui sont émis par des entités dont la notation, lors de leur acquisition, est au minimum Investment Grade au sens de la notation long terme des agences de notation internationalement reconnues et référencées par LBO FRANCE GESTION ou notation jugée équivalente selon sa propre analyse. Le Produit pourra recourir aux emprunts d'espèces à hauteur de 10 % (dix pour cent) de son actif net afin de faire face à un décalage temporaire entre les flux d'achats et de ventes de titres émis sur le marché ou à des demandes de rachats importantes. Le Produit n'aura pas recours à l'acquisition ou à la cession temporaire de titres et ne conclura pas de contrats financiers à terme (produits dérivés). Le Produit appliquera les techniques d'analyse du private equity dans la sélection des expositions du Produit pour constituer un portefeuille d'un nombre limité de sociétés présentant une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance selon la Société de Gestion. Son objectif est de redonner de la valeur à des actifs sous-valorisés dans une démarche de minoritaire actif et constructif de long terme.

Indicateur de référence : aucun indicateur de référence ne reflète l'objectif de gestion du Produit.

Affectation des sommes distribuables : les sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes) sont intégralement capitalisées.

Investisseurs visés

Tous souscripteurs dont le montant minimum d'investissement est de 5 000 000 EUR

Autres informations

Dépositaire : CACEIS Bank

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par CACEIS Bank jusqu'à 12:00 CEST le premier Jour Ouvré précédant la Date d'Etablissement de la valeur liquidative. La date d'établissement de la valeur liquidative correspond à un vendredi de jour de Bourse ouvert à Paris ou au Jour Ouvré suivant en cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture EURONEXT. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés uniquement sur la base de la valeur liquidative arrêtée à la Date d'Etablissement, telle que calculée et publiée le Jour Ouvré suivant, soit à cours inconnu. Le règlement-livraison interviendra 2 (deux) Jours Ouvrés suivant la Date d'Etablissement.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le Produit sur simple demande écrite auprès de LBO France Gestion, 24-26 rue Saint Dominique, 75007, Paris, France. Vous trouverez plus d'informations dans le prospectus du Produit ou sur le site internet www.lbofrance.com.

Le prix des actions et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories d'actions, les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du Produit sont disponibles sur les sites internet www.lbofrance.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

←----->
Risque le plus faible **Risque le plus élevé**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour le Produit non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : le Produit pouvant investir jusqu'à 40 % de son actif en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit (susceptible d'entraîner une baisse de la valorisation des titres détenus en portefeuille, notamment s'il en résulte une baisse de la notation de l'émetteur) ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

Risque de liquidité : le risque de liquidité représente le risque de baisse de prix que le Produit devrait potentiellement accepter pour vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché (volumes d'échanges faibles ou, en cas de tension sur ce marché, volumes de transactions (achat ou vente) insuffisants). Les positions dans des sociétés de petite capitalisation peuvent notamment être difficiles à liquider rapidement, ce qui peut affecter la valeur liquidative des Parts du Produit, notamment en cas de demandes de rachat pour des montants élevés.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement 10 000 €

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 5 100	€ 4 780
	Rendement annuel moyen	-49,0%	-13,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 7 010	€ 8 990
	Rendement annuel moyen	-29,9%	-2,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9 550	€ 12 340
	Rendement annuel moyen	-4,5%	4,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 14 020	€ 15 140
	Rendement annuel moyen	40,2%	8,6%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 03/2015 et 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 04/2017 et 04/2022.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 06/2016 et 06/2021.

Que se passe-t-il si LBO France Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	€ 519	€ 995
Incidence des coûts annuels (*)	5.19 %	1.99 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6.28% avant déduction des coûts et de 4,29% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	€ 400
Coûts de sortie	Cela correspond aux frais de sortie acquis au fonds dans le cas d'un rachat.	€ 0
Coûts récurrents		
Commission de gestion	1 % de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	€ 100
Coûts de transaction de portefeuille	0,19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€ 19
Coûts accessoires		
Commission de performance	Description : Si la performance de l'actif du Produit sur un exercice comptable donné, nette de frais de gestion mais avant provision pour surperformance, excède 7% (le "Hurdle Rate"), LBO FRANCE GESTION percevra à la dernière date de calcul de valeur liquidative de cet exercice comptable une commission de surperformance égale à 15% de l'actif du Produit excédant le Hurdle Rate avec compensation des sous-performances passées sur 5 exercices glissants.	€ 0

Le tableau ci-dessus indique l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par CACEIS Bank jusqu'à 12:00 CEST le premier Jour Ouvré précédant la Date d'Etablissement de la valeur liquidative. La date d'établissement de la valeur liquidative correspond à un vendredi de jour de Bourse ouvré à Paris ou au Jour Ouvré suivant en cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture EURONEXT. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés uniquement sur la base de la valeur liquidative arrêtée à la Date d'Etablissement, telle que calculée et publiée le Jour Ouvré suivant, soit à cours inconnu. Le règlement-livraison interviendra 2 (deux) Jours Ouvrés suivant la Date d'Etablissement. Un mécanisme de plafonnement des rachats (gates) s'applique si, à une Date de Centralisation, les ordres de rachat représentent plus de 5 % (cinq pour cent) de l'actif net. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Plafonnement des demandes de rachats » du prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les porteurs de parts peuvent déposer gratuitement des plaintes auprès de la Société de Gestion dans une langue officielle de leur pays d'origine.

Les porteurs de parts peuvent accéder à la procédure de traitement des plaintes sur demande au siège de la Société de Gestion LBO France Gestion, 24-26 rue Saint Dominique, 75007, Paris et sur le site Internet de la Société de Gestion à l'adresse www.lbofrance.com.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site www.lbofrance.com Performances

passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 3 dernières années via le site www.lbofrance.com.

Ce document d'informations clés fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

VALBOA DEVELOPPEMENT

Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : LBO FRANCE GESTION. LEI : 969500F4459288WLF352.

PARTS R ISIN : FRO014001012

Siège Social : 24-26, rue Saint Dominique, 75007 Paris, France - Site internet : www.lbofrance.com. Appelez le : + 33 (0)1 40 62 77 67 pour plus d'informations.

LBO FRANCE GESTION est autorisée en France et régulée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) FRANCE DEVELOPPEMENT est autorisé en France et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 24.11.2025

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement à valeurs mobilières de droit français constitué en France sous forme de fonds commun de placement.

Terme

Le Produit a une durée de vie de 99 ans.

Objectifs

Classification AMF : Actions françaises – Produit en permanence exposé à hauteur d'au moins 75 % de l'actif net sur des actions de sociétés dont le siège social est implanté en France. Le Produit a pour objectif d'obtenir une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à 6% sur la durée de placement recommandée, c'est-à-dire cinq ans, par la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire fondée sur les techniques d'analyse du private equity pour constituer un portefeuille d'actions et autres instruments (stock-picking) émis par des entreprises présentant selon la Société de Gestion une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse financière des émetteurs selon des modèles internes développés par LBO FRANCE GESTION. Le Produit recherchera une exposition cible en actions autour de 90%. A défaut d'idées d'investissement cohérentes avec la stratégie, l'exposition en actions pourra se limiter à 75%. La stratégie du Produit est de constituer un portefeuille diversifié d'actions cotées, d'obligations convertibles, de bons de souscription et de tout autre instrument financier donnant accès au capital de sociétés Small & Midcaps cotées, majoritairement sur le marché français mais également sur les marchés d'autres pays membres du G20 ou de l'Espace Economique Européen, dont la capitalisation à la date de l'investissement est inférieure à 10 Milliards d'Euros, tous secteurs d'activité confondus. L'exposition en obligations convertibles, bons de souscription et tous autres instruments financiers donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées majoritairement France sera limité à 25% et, dans cette même limite de 0% à 25% de l'actif net, l'exposition sera également limitée à hauteur de 10% maximum sur ces titres donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées sur les marchés d'autres pays membres de la Zone Euro, du G20 ou de l'Espace Economique Européen. Le Produit pourra également investir dans la limite de 10 % de son actif net, dans des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA ouverts établis en France ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Produit pourra également investir jusqu'à 25 % de son actif net en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides. Les liquidités seront détenues à titre accessoire uniquement pour moins de 10 % de l'Actif du Produit. Les dépôts, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides seront limités chacun à 25 % maximum de l'Actif du Produit. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, LBO FRANCE GESTION déterminera la durée et la sensibilité des titres de créance détenus en portefeuille par le Produit en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. LBO FRANCE GESTION investira sur des titres dont la maturité est inférieure à un an et qui sont émis par des entités dont la notation, lors de leur acquisition, est au minimum Investment Grade au sens de la notation long terme des agences de notation internationalement reconnues et référencées par LBO FRANCE GESTION ou notation jugée équivalente selon sa propre analyse. Le Produit pourra recourir aux emprunts d'espèces à hauteur de 10 % (dix pour cent) de son actif net afin de faire face à un décalage temporaire entre les flux d'achats et de ventes de titres émis sur le marché ou à des demandes de rachats importantes. Le Produit n'aura pas recours à l'acquisition ou à la cession temporaire de titres et ne conclura pas de contrats financiers à terme (produits dérivés). Le Produit appliquera les techniques d'analyse du private equity dans la sélection des expositions du Produit pour constituer un portefeuille d'un nombre limité de sociétés présentant une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance selon la Société de Gestion. Son objectif est de redonner de la valeur à des actifs sous-valorisés dans une démarche de minoritaire actif et constructif de long terme.

Indicateur de référence : aucun indicateur de référence ne reflète l'objectif de gestion du Produit.

Affectation des sommes distribuables : les sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes) sont intégralement capitalisées.

Investisseurs visés

Tous souscripteurs intermédiaires par un distributeur ou un intermédiaire ayant reçu l'accord préalable de la société de gestion

Autres informations

Dépositaire : CACEIS Bank

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par CACEIS Bank jusqu'à 12:00 CEST le premier Jour Ouvré précédant la Date d'Etablissement de la valeur liquidative. La date d'établissement de la valeur liquidative correspond à un jour de Bourse ouvert à Paris ou au Jour Ouvré suivant en cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture Euronext. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés uniquement sur la base de la valeur liquidative arrêtée à la Date d'Etablissement, telle que calculée et publiée le Jour Ouvré suivant, soit à cours inconnu. Le règlement-livraison interviendra 2 (deux) Jours Ouvrés suivant la Date d'Etablissement.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le Produit sur simple demande écrite auprès de LBO France Gestion, 24-26 rue Saint Dominique, 75007, Paris, France. Vous trouverez plus d'informations dans le prospectus du Produit ou sur le site internet www.lbofrance.com.

Le prix des actions et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories d'actions, les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du Produit sont disponibles sur les sites internet www.lbofrance.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

← Risque le plus faible Risque le plus élevé →



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour le Produit non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : le Produit pouvant investir jusqu'à 40 % de son actif en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit (susceptible d'entraîner une baisse de la valorisation des titres détenus en portefeuille, notamment s'il en résulte une baisse de la notation de l'émetteur) ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

Risque de liquidité : le risque de liquidité représente le risque de baisse de prix que le Produit devrait potentiellement accepter pour vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché (volumes d'échanges faibles ou, en cas de tension sur ce marché, volumes de transactions (achat ou vente) insuffisants). Les positions dans des sociétés de petite capitalisation peuvent notamment être difficiles à liquider rapidement, ce qui peut affecter la valeur liquidative des Parts du Produit, notamment en cas de demandes de rachat pour des montants élevés.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit

ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement 10 000 €

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 5 020	€ 4 580
	Rendement annuel moyen	-49,8%	-14,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 7 010	€ 8 990
	Rendement annuel moyen	-29,9%	-2,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9 570	€ 12 430
	Rendement annuel moyen	-4,3%	4,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 14 020	€ 15 210
	Rendement annuel moyen	40,2%	8,7%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 03/2015 et 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 11/2018 et 11/2023.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 10/2014 et 10/2019.

Que se passe-t-il si LBO France Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	€ 1 181	€ 2 438
Incidence des coûts annuels (*)	11,8%	3,8% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,26% avant déduction des coûts et de 4,45% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	€ 400
Coûts de sortie	Cela correspond aux frais de sortie acquis au fonds dans le cas d'un rachat.	€ 0
Coûts récurrents		
Commission de gestion	2,61% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	€ 261
Coûts de transaction de portefeuille	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€ 20
Coûts accessoires		
Commission de performance	Description : Si la performance de l'actif du Produit sur un exercice comptable donné, nette de frais de gestion mais avant provision pour surperformance, excède 7% (le "Hurdle Rate"), LBO FRANCE GESTION percevra à la dernière date de calcul de valeur liquidative de cet exercice comptable une commission de surperformance égale à 15% de l'actif du Produit excédant le Hurdle Rate avec compensation des sous-performances passées sur 5 exercices glissants.	€ 0

Le tableau ci-dessus indique l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par CACEIS Bank jusqu'à 12:00 CEST le premier Jour Ouvré précédant la Date d'Etablissement de la valeur liquidative. La date d'établissement de la valeur liquidative correspond à un jour de Bourse ouvert à Paris ou au Jour Ouvré suivant en cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture EURONEXT. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés uniquement sur la base de la valeur liquidative arrêtée à la Date d'Etablissement, telle que calculée et publiée le Jour Ouvré suivant, soit à cours inconnu. Le règlement-livraison interviendra 2 (deux) Jours Ouvrés suivant la Date d'Etablissement. Un mécanisme de plafonnement des rachats (gates) s'applique si, à une Date de Centralisation, les ordres de rachat représentent plus de 5 % (cinq pour cent) de l'actif net. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Plafonnement des demandes de rachats » du prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute demande d'information et/ou de réclamation relative au Produit peut être adressée à la Société de gestion LBO France Gestion, 24-26 rue Saint Dominique, 75007, Paris, France ou à l'adresse internet suivante : reclamation@lbofrance.com.

Autres informations pertinentes

Le Produit relève de la classification de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »).

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site [LBO France Gestion](https://www.lbofrance.com).

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 2 dernières années via le site www.lbofrance.com.

Ce document d'informations clés fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: VALBOA Développement
 Identifiant d'entité juridique: 969500PS4HHXGDOQ3F67

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelles mesures les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont-elles été atteintes ?



Conformément à ses engagements en tant que signataire des PRI et de membre de France Invest, et aux exigences du Règlement SFDR, notamment l'art. 3, la Société de Gestion met en œuvre une politique ESG et climat, accessible au public sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse suivante : <https://www.lbofrance.com/esg>

Cette politique ESG et climat est pleinement applicable à Valboa Développement (« le Fonds »).

Caractéristiques environnementales et sociales

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

LBO France est convaincu qu'une gouvernance forte est nécessaire pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux des investissements de VALBOA Développement. Par conséquent, se concentrer sur la gouvernance est la condition préalable à la réalisation des objectifs sociaux et environnementaux, dans une démarche d'investisseur actif qui consiste en premier lieu à appliquer la politique d'engagement actionnarial de LBO France Gestion. LBO France exerce ses droits de vote quelle que soit la participation détenue.

Compte tenu de ce qui précède, les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont les suivantes :

- Revue systématique des investissements du Fonds au regard de critères ESG et climati et suivi régulier de la performance ESG et climat
- Reporting régulier des indicateurs ESG et climatiques et des principales incidences négatives
- Engagement avec le Management des investissements du portefeuille pour favoriser l'amélioration de la performance ESG et climatique
- Vote systématique

Les critères climatiques ESG utilisés pour la revue et le suivi des investissements comprennent notamment :

- Évaluation et la notation ESG par des évaluateurs tiers ;
- Existence de controverses ESG et climatiques identifiées par des tiers ;
- Gouvernance et organisation, gestion des risques, gouvernance des sujets ESG au niveau de l'entreprise ;
- Éthique des affaires;
- Gestion des ressources humaines ;
- Parité hommes-femmes et diversité ;
- Respect de l'environnement et impacts environnementaux directs de l'activité ;
- Émissions de gaz à effet de serre et gestion du changement climatique ;
- Biodiversité;
- Impacts environnementaux et sociaux liés à la chaîne de valeur en amont et en aval ;
- Prise en compte des enjeux ESG et climatiques dans la conception des produits et services et leur utilisation par les utilisateurs finaux.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

LBO France utilise les indicateurs suivants pour mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales :

Au niveau du Fonds consolidé :

Indicateur	Valeur 2025
Pourcentage des investissements réalisés avec une revue ESG et climatique formalisée avant l'investissement	100%
Nombre d'entreprises investies où LBO France collabore activement avec la direction sur des thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance	5
Pourcentage des entreprises investies pour lesquels LBO France a exercé son droit de vote	90%
Pourcentage des entreprises investies ayant des controverses ESG significatives actives (au 31 décembre 2025)	0%
Pourcentage d'émetteurs couverts par une méthodologie de notation	100%

Notes : Les indicateurs « Nombre d'entreprises investies où LBO France collabore activement avec la direction sur des thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance » et « Pourcentage des entreprises investies pour lesquels LBO France a exercé son droit de vote » font référence aux actions d'engagement et de vote entreprises en 2025 au cours des assemblées générales pour l'exercice 2024. Veuillez consulter les dossiers d'engagement et de vote de LBO France pour l'exercice 2024, disponibles sur le site de LBO France Gestion, pour plus de détails.

Les indicateurs suivants sont consolidés au niveau du Fonds en fonction des scores ESG fournis par des tiers et des données publiées par les sociétés investies :

Indicateur	Valeur 2025
Score ESG moyen (échelle 0-10, 0 = pire et 10 = meilleur)	6,24/10
PAI – Intensité moyenne des émissions de CO2 (tCO2 Scopes 1, 2 et 3 par m€ EV)	492,8
Taux moyen de femmes managers	31%
Taux moyen des administrateurs indépendants	47%

Notes :

- Le score ESG est un score composite moyenné basé sur les évaluations tierces suivantes au 19 février 2026 :
 - Bloomberg ESG Scoring
 - Reprisk ESG rating
 - MSCI ESG Score
 - Sustainalytics Risk score
 - S&P Global ESG rank
- Les scores individuels de chaque entreprise investie proviennent de Bloomberg et ont été extraits le 19 février 2026. Tous les scores sont normalisés sur une échelle de 0 (pire) à 10 (meilleur) et le score final est calculé uniquement sur la base des notes disponibles par des tiers.
- Les scores individuels des entreprises (voir ci-dessous) sont pondérés par la valeur de l'investissement du Fonds pour calculer la moyenne des scores ESG présentée ci-dessus.

Entreprise	Score ESG (0-10)
ALTEN SA	6.64
AUBAY	6.49
EXAIL TECHNOLOGIES	5.80
EXOSENS SAS	5.77
FNAC DARTY SA	7.37
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	6.41
IPSOS	7.20
JCDECAUX SE	7.55
L.D.C. SA	5.48
LAGARDERE SA	6.99
LECTRA	6.69
LOUIS HACHETTE GROUP	2.32
MERSEN	6.48
NRJ GROUP	4.63
QUADIENT SA	6.65
SOCIETE BIC SA	7.47
SOPRA STERIA GROUP	7.48
SYNERGIE SA	6.86
TRIGANO SA	5.18
VIRBAC SA	6.23
VOYAGEURS DU MONDE	4.08
WAVESTONE	7.07

● **... Et par rapport aux périodes précédentes ?**

Il s'agit de la première période de reporting sous ce format.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?**

Sans objet car ce Fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sans objet car ce Fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

— — Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Sans objet car ce Fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

— — Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Sans objet car ce Fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont intégrées tout au long du processus d'investissement de LBO France. Les principales incidences négatives sont revues sur la base de leur matérialité relative pour chaque société du portefeuille. Les évaluations de matérialité prennent en compte le secteur, la chaîne de valeur et la localisation de la société du portefeuille, ainsi que la disponibilité et la robustesse des données ESG et climatiques. Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte tout au long du processus d'investissement de la société de gestion selon différentes méthodes selon les cas :

- L'application de la liste d'exclusion de LBO France qui interdit certains secteurs et activités (la liste complète est présentée dans la politique ESG et climat de LBO France disponible à <https://www.lbofrance.com/en/esg/>) ainsi que les investissements dans des entreprises violant gravement les principes du Pacte mondial de l'ONU, les entreprises ne respectant pas les conventions fondamentales de l'OIT, les pratiques de corruption et de blanchiment d'argent, ainsi que des activités nuisibles aux droits des populations autochtones et/ou vulnérables
- Suivi régulier des indicateurs ESG et climatiques, y compris les principaux impacts négatifs tels que définis par le Règlement délégué de l'UE 2022/1288. LBO France surveille également les plans d'action ESG et climatiques pour chaque investissement, en se concentrant sur les impacts matériels les plus concrets sur la durabilité.

Valboa Développement					
These PAI indicators have been calculated according to the formulas and guidance laid out in Delegated Regulation (EU) 2022/1931 and according to the guidance laid out in the European Supervisory Authorities Joint Consultation Paper "Review of SFDR Delegated Regulation regarding PAI and financial product disclosures" JC 2023/09.					
Adverse sustainability indicator	Impact (year 2025)	Explanation	Actions taken, and actions planned and targets set for the next reference period		
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS					
Greenhouse gas emissions	1. GHG emissions (tCO ₂ e): Scope 1+2 Scope 3	267,1 6 112,3		We monitor the trajectories of companies with significant carbon emissions, especially Scope 3.	
	2. Carbon footprint (tCO ₂ e/ME)	492,8			
	3. GHG intensity of investee companies (tCO ₂ e/ME turnover)	1 141			
	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	4%	Weighted by investment value		Monitoring
	5. Share of non-renewable energy consumption and production	65%	Weighted by investment value		Monitoring
	Additional - Percentage of investments in companies without emissions reduction initiatives	61%	Companies without a net zero decarbonization roadmap (weighted by investment value)		Monitoring
	6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	No available data			
Biodiversity	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	0%	No direct adverse impacts on biodiversity-sensitive areas identified	Monitoring	
Water	8. Emissions to water (tms/ME)	No available data		N/A	
Waste	9. Hazardous waste and radioactive waste ratio (tms/ME)	0,92	Weighted by investment value	Monitoring	
INDICATORS FOR SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS					
Social and employee matters	10. Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	0%	No violation identified	N/A	
	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	0%	All investments have suitable processes to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	N/A	
	12. Unadjusted gender pay gap	14%	Weighted by investment value	Monitoring	
	13. Board gender diversity (share of men)	53%	Weighted by investment value	Monitoring	
	Additional - Rate of accidents per employee	2,51	TRIR	Monitoring	
	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	0%	No such investments.	N/A	

Les données de base proviennent de Bloomberg, en tenant compte des dernières données publiées par les sociétés sous-jacentes du portefeuille et disponibles en février 2026.



Quels sont les principaux investissements de ce produit financier ?

Nom	Pays	Secteur	Sous-secteur	Poids
TRIGANO SA	France	Consommation discrétionnaire	Produits récréatifs	6.60%
QUADIENT SA	France	Technologie	Équipement électronique de bureau	6.60%
NRJ GROUP	France	Communications	Diffuseurs radio et télévision	6.09%
SOPRA STERIA GROUP	France	Technologie	Services informatiques	5.82%
LECTRA	France	Logiciels	Logiciels	5.42%
EXAIL TECHNOLOGIES	France	Industriel	Défense	5.25%
IPSOS	France	Communications	Agences de médias	4.90%
AUBAY	France	Technologie	Services informatiques	4.86%
MERSEN	France	Industrie	Composants électriques	4.83%
ALTEN SA	France	Technologie	Services informatiques	4.75%
FNAC DARTY SA	France	Consommation discrétionnaire	Détaillants spécialisés	4.69%
VOYAGEURS DU MONDE	France	Consommation discrétionnaire	Voyages et tourisme	4.30%
WAVESTONE	France	Technologie	Computer Services	4.14%
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	France	Energie	Équipements et services pétroliers	4.13%
VIRBAC SA	France	Consommation non-discrétionnaire	Produits Pharmaceutiques	4.06%
<i>Investissements dans d'autres entreprises</i>			N/A	21.08%
<i>Cash</i>			N/A	2.47%

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

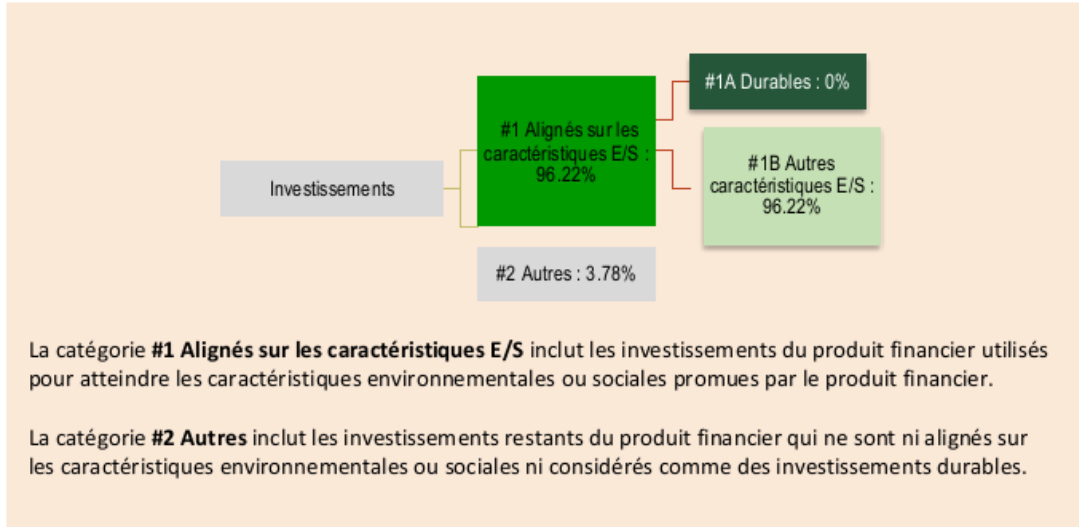
1 Janvier – 31 décembre 2025



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Ce produit ne cherche pas à réaliser des investissements durables, ainsi la proportion d'investissements liés à la durabilité est de 0 %.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



Tous les investissements du Fonds favorisent des caractéristiques environnementales et sociales. Ce Fonds ne cherche pas à réaliser des investissements durables.

Les actifs de la catégorie « Autres » comprennent du cash et d'autres instruments monétaires. Aucun critère ESG n'est appliqué pour la sélection de ces instruments, cependant, la localisation et les caractéristiques de leurs émetteurs offrent des garanties minimales.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Voir le tableau dans la section « Quels sont les principaux investissements de ce produit financier ? »



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹² ?**



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire

¹² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter les changements climatiques (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

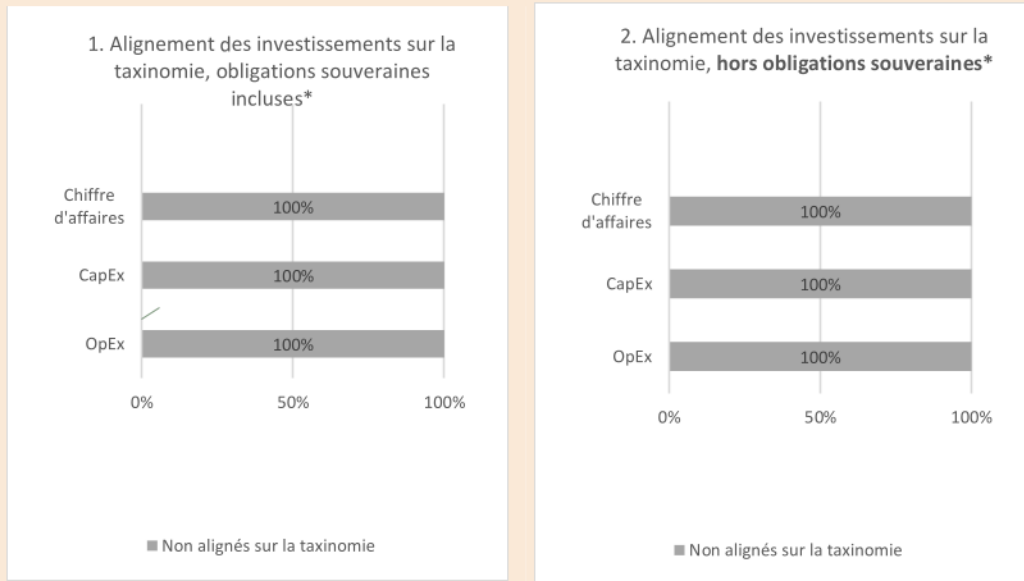
Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre

✘ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les actifs de la catégorie « Autres » comprennent du cash et d'autres instruments monétaires. Aucun critère ESG n'est appliqué pour la sélection de ces instruments, cependant, la localisation et les caractéristiques de leurs émetteurs offrent des garanties minimales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

De la même manière que les investisseurs s'appuient sur des comptes certifiés dans leur analyse financière, nous sommes convaincus qu'une gouvernance solide garantit permet de gérer les enjeux environnementaux et sociaux de nos investissements. Par conséquent, se concentrer sur la gouvernance est la condition préalable pour atteindre des objectifs sociaux et environnementaux, à condition d'être un investisseur actif.

Cela se fait avant tout par l'application de notre politique de vote disponible sur notre site web. Le droit de vote s'exerce indépendamment de la participation détenue.

Pour l'année 2025, le Fonds a participé à 86 % des assemblées générales des émetteurs du Fonds et a voté en faveur de 97 % des résolutions proposées.

Les motivations des votes négatifs étaient l'incompatibilité avec nos principes de bonne gouvernance (composition et taille des conseils d'administration, nomination des administrateurs, Say on Pay, accords réglementés au détriment des actionnaires minoritaires).

Le Fonds a respecté à 100 % la politique de vote et d'engagement actionnarial de LBO France.

En tant que fonds d'engagement actionnarial, le Fonds privilégie le dialogue avec les émetteurs sur les sujets E, S et G. Comme mentionné précédemment, notre dialogue avec les entreprises investies vise à sensibiliser les émetteurs afin d'améliorer leur gouvernance, ce qui garantit le respect des objectifs sociaux et environnementaux.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociale qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet.